

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le mercredi 25 juin 2014 à 19 h au 5151, chemin de la Côte-des-Neiges à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;
Daniel Lafond, directeur de l'aménagement urbain et services aux entreprises;
Gilles Bergeron, directeur de la culture, sports, loisirs et développement social;
Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA14 170229

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 juin 2014 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

RÉSOLUTION CA14 170230

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand



D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2014 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- Russell Copeman

Souhaite la bienvenue à M. Pierre Boutin, le nouveau directeur des Travaux publics de l'arrondissement.

A demandé aux services d'étudier la possibilité de procéder au marquage en jaune des 5 mètres de dégagement aux intersections, et ce en priorisant les zones scolaires.

Annonce la poursuite d'un programme d'inspections préventives en matière de salubrité des logements et rappelle que ces inspections ne découlent pas de plaintes reçues, mais correspondent plutôt à des secteurs ciblés par l'arrondissement.

Confirme que le marquage des pistes cyclables sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine et l'avenue Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que l'ancienne configuration aux abords du métro Vendôme, a été réalisé. Il rappelle que la piste cyclable située à cette intersection sera réaménagée de façon permanente l'année prochaine.

Souligne l'annonce du financement des mesures de mitigation aux abords du CUSM par le gouvernement du Québec. Il cite le ministre Poëti quant à la nécessité d'implanter une seconde entrée au métro Vendôme.

Annonce qu'il compte organiser deux rencontres à l'automne et au printemps, afin que les conseillers et lui-même puissent rencontrer les citoyens dans un format plus informel qu'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement.

En lien avec les manifestations des employés de la Ville, rappelle que l'utilisation d'équipement de la Ville est inacceptable.

- Peter McQueen

Dépose un avis de motion qui sera inscrit au conseil du mois d'août 2014 concernant les coupures de service de la ligne d'autobus 105 et dans laquelle il demande à la STM de revenir sur cette décision.

Souligne l'inauguration du nouveau gymnase de l'École Notre-Dame-de-Grâce ainsi que la qualité exceptionnelle de ce projet.

- Marvin Rotrand

En lien avec la station intermodale Vendôme, rappelle l'importance de l'achalandage de cette station ainsi que les impacts projetés découlant de l'ouverture du CUSM. Bien que la STM souhaitait la construction d'un nouvel édicule reliant la station de métro au CUSM, indique que d'ici juillet 2015, des mesures temporaires financées par le ministère des Transports du Québec seront mises en place au métro Vendôme et en donne le détail.

Invite les citoyens à participer au festival philippin *Pista sa Nayan* le 28 juillet prochain au parc MacKenzie King.

Détaille une problématique quant aux élections scolaires et plus particulièrement pour les citoyens souhaitant voter à la Commission scolaire English-Montréal qui doivent s'inscrire en ligne et indique avoir communiqué avec le Directeur général des élections afin qu'il organise une campagne publicitaire à cet effet.

En lien avec la ligne d'autobus 105, indique que la STM a dû couper 65 millions de son budget pour l'équilibrer en 2014 mais précise que la capacité d'accueil par autobus a été augmentée. Il rappelle qu'il y a un déficit structurel cette année de 20 millions de dollars.



Dépose la lettre d'un citoyen demandant à l'arrondissement d'intervenir auprès des citoyens jetant leurs mégots de cigarettes sur le domaine public et privé.

- Jeremy Searle

Rappelle que l'ouest de Notre-Dame-de-Grâce est uniquement accessible via les autobus, notamment via la ligne 105, et souligne les besoins en transport en commun.

Invite les conseillers à considérer la possibilité d'effectuer le marquage par l'arrondissement l'an prochain.

En lien avec le bulletin Le Citoyen, aurait souhaité que son adresse email personnelle soit inscrite plutôt que celle de l'arrondissement de manière à pouvoir y accéder plus facilement.

Rappelle que selon lui, l'une des façons de sécuriser les déplacements à vélo est l'implantation de zones réservées pour les bicyclettes immédiatement avant la ligne d'arrêt (*bike box*).

Pour faire suite à la nouvelle concernant l'intention du maire Coderre de renommer une rue au nom de l'ancien premier ministre Robert Bourassa, croit que ce geste serait problématique pour les commerces et résidents et qu'il serait plus souhaitable de nommer le futur stade de soccer intérieur.

- Magda Popeanu

Dépose une lettre adressée au maire de l'arrondissement concernant certaines recommandations du rapport du vérificateur général et demande au maire de commander un rapport détaillé à la Direction de l'arrondissement pour obtenir un portrait plus clair de la situation. Elle souhaite également recevoir des rapports mensuels pour connaître les mesures qui seront mises en place pour pallier les lacunes mises en lumière par le rapport du vérificateur général.

- Lionel Perez

Souhaite s'assurer auprès des services que la situation vécue dans l'arrondissement de Ville-Marie avec les pics anti-itinérants n'existe pas dans notre arrondissement.

Pour faire suite à la dernière rencontre du conseil, indique avoir rencontré des parents et autres intervenant ainsi que Pierre Arcand, député de Mont-Royal, et se dit préoccupé par le déménagement de certains élèves de l'École La Voie, seule école secondaire du secteur de Côte-des-Neiges qui doit refuser un certain nombre d'élèves à chaque année en raison des places limitées. Déploie le fait que de nombreux élèves doivent s'éloigner de leur domicile pour poursuivre leurs études secondaires. Organisera une rencontre avec Mme Harel-Bourdon, présidente de la CSDM, pour comprendre la situation et s'assurer que les résidents sont bien représentés.

Explique la motion qu'il présentera lors de la séance concernant l'intégration de la Webdiffusion et de la publication des dossiers décisionnels sur le site Web de l'arrondissement au cadre réglementaire de l'arrondissement.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

La période au cours de laquelle les personnes présentes s'adressent au conseil débute à 19 h 30. Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

- Marc McBride Rouleau

Attire l'attention du conseil sur diverses problématiques sur l'avenue Royal et s'enquiert de la possibilité de réduire le nombre d'élus à Montréal.

 - *M. Rotrand rappelle les statistiques en matière de représentativité et croit que celle de Montréal est adéquate.*



Aimerait qu'il y ait une uniformisation en matière réglementaire et donne l'exemple des horaires permis à la circulation des camions dans Verdun.

- *M. Perez rappelle que le maire de Montréal a indiqué que le nombre d'élus n'était pas une question prioritaire. Or, comme des négociations doivent se faire avec Québec sur le statut de Montréal, la question de gouvernance pourrait être revue.*
- *M. McQueen n'est pas entièrement d'accord avec l'affirmation du citoyen en matière de représentativité.*
- *M. Plante confirme que le Lower Canada College a un permis pour les travaux en cours, devra faire des vérifications pour les horaires de circulation des camions et demandera aux agents de stationnement de porter une attention particulière au respect des règlements sur l'avenue Royal.*
- *Mme Popeanu croit que plusieurs choses peuvent être faites pour améliorer la gouvernance et commente la question de la représentativité en citant l'exemple de New York.*

• Grace Yip

Indique que certains organismes, notamment la *Federation of Philippines-Canada trade & commerce of Quebec*, utilisant des locaux au Centre Appleton devront être déplacés et que certaines réservations ont été annulées.

- *M. Bergeron indique qu'il s'agit d'utilisateurs ponctuels du centre Appleton et communiquera avec la citoyenne après avoir effectué les vérifications.*

• Paulina Ambroise

S'enquiert des mesures qui seront prises pour régler la problématique de poubelles face à sa propriété.

- *M. Rotrand explique que les poubelles avaient jusque là été déposées à l'arrière de la propriété, mais que la ruelle, appartenant à un particulier, n'est plus accessible.*
- *M. Plante explique que la Ville ne peut intervenir puisque le dépôt des poubelles à cet endroit respecte la réglementation.*
- *M. Rotrand demande à M. Plante de renvoyer un inspecteur, mais précise que tant que le propriétaire respecte les heures de dépôt et le type de bac requis, il respecte la réglementation. Il demande à M. Plante de communiquer avec le propriétaire de la ruelle afin qu'il permette de nouveau l'accès.*

• Michael Shafter

En lien avec le rapport du vérificateur général, urge le conseil d'arrondissement de se doter de lignes directrices en matière de contrats publics et fait quelques suggestions. Il demande des précisions sur le rôle de l'inspecteur général.

- *M. Perez indique être concerné par le rapport et rappelle les mesures mises en place pour contrer la collusion. Il indique que l'inspecteur général de la Ville peut intervenir dans tous les arrondissements et tous les services.*

• François Lemarchand

À titre de président du conseil du Relais CDN, explique les activités de l'organisme et détaille les problématiques liées aux changements dans l'attribution de locaux dans le bâtiment situé à l'intersection des avenues Victoria et Barclay. Il demande de quelle façon l'arrondissement règlera la problématique.

- *M. Copeman veut soutenir les activités du Relais CDN et rappelle le défi en terme d'utilisation d'espace et que l'arrondissement travaille actuellement sur divers scénarios. Il propose de rencontrer le citoyen avec un représentant des services.*
- *M. Rotrand indique que l'arrondissement clarifiera la situation et souligne que les besoins en terme d'espace sont plus grands que les moyens de l'arrondissement.*



La période de questions et de demandes du public de trente minutes est maintenant terminée.

RÉSOLUTION CA14 170231

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

De prolonger de quarante minutes la période de questions et de demandes du public pour permettre à toutes les personnes qui se sont inscrites d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

- Céline Trudeau

Rappelle sa demande concernant l'installation de bornes de protection et fait état d'études confirmant l'utilité de cette mesure pour limiter la vitesse sur les rues. Elle suggère qu'un système mixte de dos d'âne et de bornes de protection soit mis en place.

 - *M. Copeman rappelle avoir laissé la décision aux conseillers quant aux mesures d'apaisement de la circulation à implanter dans leur district étant donné les études contradictoires concernant l'efficacité des bornes de protection. A pris en note sa suggestion lors de la précédente séance d'adopter une politique commune à l'arrondissement pour les mesures d'apaisement de la circulation.*
 - *M. McQueen rappelle avoir fait des sondages porte à porte avant de prendre la décision de favoriser les dos d'âne et n'est pas contre l'idée de mixer dos d'âne et bornes de protection si les résidents de la rue sont d'accord.*

- Karen Urtnowski

Fait part des désagréments liés à l'achalandage de la ligne d'autobus 105 et demande ce qui sera fait.

 - *M. Rotrand explique que la ligne 105 n'est pas la ligne la plus occupée de la STM et détaille certaines problématiques liées au trafic.*

- Christopher Schwartz

Évoque les inquiétudes de Projet Genèse quant au projet de démolition du 5700, avenue Victoria et rappelle les problématiques de logements dans l'arrondissement.

 - *M. Copeman indique que le débat aura lieu au moment de la présentation de ce dossier, au point 40.10.*
 - *M. Rotrand explique que les conseillers entendront les commentaires de tous les conseillers et voteront.*

- Ewa Magewski

Fait état d'une problématique de stationnement face à sa propriété qui limite le stationnement à 60 minutes en semaine sur l'avenue Connaught.

 - *M. Searle explique les raisons de cette signalisation et soumettra la problématique aux services.*



- Robert O'Brien

En lien avec les coupures dans les services de bibliothèque, propose des alternatives afin de financer le maintien de ces heures, notamment par des réductions salariales des élus et fonctionnaires, et demande à ce que les salaires des élus et des fonctionnaires soient publiés sur le site Internet de l'arrondissement.

 - *M. Copeman explique que les salaires des élus sont publics tout comme l'échelle salariale des fonctionnaires.*

- Sheetal Pathak

À titre de représentante de Projet Genèse, demande des précisions sur la réglementation liée à la conversion d'immeubles locatifs en condominiums.

 - *M. Copeman donne les détails du moratoire sur la conversion en copropriété divisée et des cas de dérogation possible en arrondissement.*

Souhaite connaître les mesures que l'arrondissement prendra pour éviter la perte de logements locatifs au profit de condominiums.

 - *M. Copeman se dit préoccupé par la perte de logements locatifs et rappelle avoir donné le mandat aux services centraux de mesurer cette problématique et de trouver des solutions pour limiter la conversion en copropriété indivise.*

- Jennifer Auchinleck

À titre de coordonatrice de la Table de concertation sur le logement social, se dit enchantée du point 40.11 concernant la construction d'une coopérative de 44 unités de logement et demande des précisions sur le projet de logement social dans le secteur de la Savane.

 - *M. Lafond explique qu'un projet est à l'étude par l'arrondissement et la Ville centre et précise que des négociations sont en cours avec le promoteur. Le dossier devrait pouvoir être déposé pour approbation au conseil d'arrondissement vers le mois d'août.*
 - *M. Rotrand suggère que le secteur au nord de la rue de la Savane soit ciblé pour mettre en place certaine coopératives d'habitation.*

- Huguette Desjardins

Attire l'attention du conseil sur une problématique de bruit sur le boulevard Édouard-Montpetit liée au Tabasco Bar.

 - *Mme Popeanu mentionne avoir rencontré les propriétaires du Tabasco Bar et de la Maisonnée et indique qu'ils vont porter une attention particulière au bruit. Elle va communiquer avec l'inspecteur M. Dubé.*
 - *M. Plante indique que l'arrondissement rencontrera les policiers pour les sensibiliser à cette problématique.*
 - *M. Rotrand rappelle qu'il est possible de déposer une plainte à la Régie des alcools, des courses et des jeux.*

La prolongation de quarante minutes pour la période de questions et de demandes du public est maintenant terminée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Russel Copeman

Se dit surpris des propos de M. Searle quant à la perte de courrier et indique que son adresse officielle de la Ville a été inscrite au bulletin Le Citoyen.

 - *M. Searle précise qu'il parlait des courriels et non du courrier et aurait souhaité que son adresse personnelle soit inscrite de manière à pouvoir consulter ses courriels plus aisément. Il souhaiterait également que son numéro de téléphone professionnel direct soit inscrit plutôt que celui du secrétariat.*



- Peter McQueen

Partage l'avis que la ligne d'autobus 105 déborde, demande de quelle façon la charge moyenne d'un bus est calculée et fait état de la problématique d'achalandage en fin de parcours, soit près du métro Vendôme où les résidents ne peuvent embarquer faute de place. Il croit qu'étant donné la situation en matière de circulation dans le secteur de Notre-Dame-de-Grâce, les coupures de services sur cette ligne devraient être revues.

 - *M. Rotrand indique qu'il déposera un document lors de la prochaine rencontre détaillant le calcul d'achalandage. Il rappelle les bas tarifs de la STM et les choix devant être faits quant aux services offerts.*

- Jeremy Searle

En lien avec l'intervention de Mme Magewski, demande des précisions.

 - *M. Plante indique que l'arrondissement pourrait évaluer la possibilité d'implanter une zone de stationnement sur rue réservée aux résidents.*

- Marvin Rotrand

Fait état d'un problème de vitesse sur l'avenue Coolbrook le soir et demande au SPVM de faire les vérifications nécessaires.

En lien avec le changement de signalisation pour les nouveaux horaires de passage de balai, demande à quelle date seront corrigées les erreurs aux abords de certaines institutions de la communauté juive dans le secteur des avenues Plamondon et de Westbury.

 - *M. Plante indique que l'arrondissement aura besoin d'au moins trois semaines car les parcours du secteur doivent être revus.*

- Magda Popeanu

Demande l'échéancier pour l'implantation de débarcadère devant la Garderie Superkids et le Centre hellénique de l'avenue Wilderton.

 - *M. Plante mentionne que le débarcadère pour la garderie Superkid sera implanté au cours des prochaines semaines. Il fera la vérification en ce qui a trait au Centre hellénique.*

CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose :

- une lettre de l'Association des Philippins de Montréal et Banlieues inc., datée du 22 mai 2014, concernant le développement des relations entre Montréal et Manille;
- une lettre de M. Joël Coppieters, datée 23 juin 2014, concernant son appui à l'appel de l'octroi du permis de démolition de l'immeuble situé au 5700, avenue Victoria.

M. Peter McQueen quitte la salle.

RÉSOLUTION CA14 170232

DÉPENSE ADDITIONNELLE - CONTRAT - EMCON INC. - CHALET DU PARC MACDONALD



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser une dépense additionnelle de 10 800 \$, avant taxes, pour un total de 12 417,30 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de construction accordé à la firme Emcon inc. en lien avec le projet de réalisation des travaux des aménagements et rénovations diverses au chalet du parc MacDonald (phase 2) résolution CA13 170226, majorant ainsi le montant total du contrat de 286 006,73 \$ à 298 424,03 \$, taxes incluses.

D'autoriser cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1144921003

M. Peter McQueen est de retour.

RÉSOLUTION CA14 170233

CONTRAT - GROUPE HEXAGONE S.E.C. - DOS D'ÂNE PERMANENTS

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à Groupe Hexagone s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de construction de dos d'âne permanents sur diverses rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro CDN-NDG-14-AOP-BT-018.

D'autoriser une dépense à cette fin de 53 963,52 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 2 569,69 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Mme Popeanu s'absente durant une partie des débats, mais est de retour à son siège pour la mise aux voix.

Dissidence : Magda Popeanu

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



20.02 1144644003

RÉSOLUTION CA14 170234

CONTRAT - CUBEX LIMITÉE - BENNE CHAUFFANTE BASCULANTE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'accorder à Cubex limitée, le contrat pour la fourniture d'une benne chauffante basculante sur remorque, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 14-13628 (3 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense à cette fin de 35 800 \$, plus les taxes, pour un total de 41 161,05 \$ comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1140896016

M. Jeremy Searle quitte la salle.

RÉSOLUTION CA14 170235

CONTRAT - MLC ASSOCIÉS INC. - BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE POUR VÉHICULES

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à MLC Associés inc. un contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie (plans et devis électriques et civils) requis pour l'installation de deux bornes de recharge électriques pour véhicules au parc de Kent et d'une borne au parc de la Confédération, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention.

D'autoriser une dépense à cette fin de 15 200 \$, plus les taxes, pour un total de 17 476,20 \$, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.04 1145171004

M. Jeremy Searle est de retour.

RÉSOLUTION CA14 170236

ENTENTES DE PRÊT DE LOCAUX - 9 ORGANISMES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'entériner l'entente de prêt de local de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et l'Association tamoule d'aînés du Québec pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2015 par laquelle, l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 241,64 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 692-2, d'une valeur locative de 5 708,70 \$ pour la durée de l'entente (18 mois), équivalent à un montant de 317,15 \$ par mois, taxes incluses, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'entériner l'entente de prêt de local de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et l'Orchestre symphonique des musiciens du monde (OSMM) pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2015 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 241,64 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 692-4, d'une valeur locative de 5 708,70 \$ pour la durée de l'entente (18 mois), équivalent à un montant de 317,15 \$ par mois, taxes incluses, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'entériner l'entente de prêt de local de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et « Zornica » Centre culturel canadien-bulgare pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2015 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 114,94 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 693-3, d'une valeur locative de 2 715,48 \$ pour la durée de l'entente (18 mois), équivalent à un montant de 150,86 \$ par mois, taxes incluses, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'entériner l'entente de prêt de local de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et l'Association culturelle roumaine pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2015 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 194,51 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 693-5, d'une valeur locative de 4 595,22 \$ pour la durée de l'entente (18 mois), équivalent à un montant de 255,29 \$ par mois, taxes incluses, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'entériner l'entente de prêt de local de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et le Centre communautaire iraquien pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2015 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 215,06 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 601-4, d'une valeur locative de 5 080,68 \$ pour la durée de l'entente (18 mois), équivalent à un montant de 282,26 \$ par mois, taxes incluses,



pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'entériner l'entente de prêt de local de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et le Centre d'orientation des nouveaux arrivants et immigrants de Montréal (CONAM) pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2015 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 243,41 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 693-4, d'une valeur locative de 5 750,64 \$ pour la durée de l'entente (18 mois),équivalent à un montant de 319,48 \$ par mois, taxes incluses, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'entériner l'entente de prêt de local de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et le Réseau « Femmes africaines - Horizon 2015 (FAH 2015) » pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2015 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 183,47 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 693-2, d'une valeur locative de 4 334,40 \$ pour la durée de l'entente (18 mois),équivalent à un montant de 240,80 \$ par mois, taxes incluses, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'entériner l'entente de prêt de local de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et le Conseil des associations canadienne-philippines du Québec inc. pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2015 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 241,64 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 692-3, d'une valeur locative de 5 708,70 \$ pour la durée de l'entente (18 mois),équivalent à un montant de 317,15 \$ par mois, taxes incluses, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'entériner l'entente de prêt de local de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et le Club Ami, la santé mentale par l'entraide et l'intégration socio-professionnelle inc. pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2015 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 1 778,24 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 596, d'une valeur locative de 17 497,44 \$ pour la durée de l'entente (18 mois),équivalent à un montant de 972,08 \$ par mois, taxes incluses, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1140794017

M. Marvin Rotrand quitte la salle.



RÉSOLUTION CA14 170237**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - OPÉRATION MONTRÉAL.NET**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez

D'accorder une contribution financière de 40 000 \$ à Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de Grâce dans le cadre du programme des campagnes de propreté de la ville OPÉRATION MONTRÉAL NET pour les activités et ateliers de sensibilisation graffiti.

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal – Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1140896017

M. Marvin Rotrand est de retour.

RÉSOLUTION CA14 170238**CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - PRÉVENTION CDN-NDG**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser la signature rétroactive au 1^{er} janvier 2014 d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (fiduciaire de la Table jeunesse de Côte-des-Neiges) pour la réalisation de l'intervention de soutien dans le cadre du dossier municipal de prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue pour l'année 2014.

D'autoriser la signature rétroactive au 1^{er} janvier 2014 d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation de l'intervention de soutien dans le cadre du dossier soutenir et intervenir auprès des jeunes à risque de l'arrondissement dans les lieux publics de Côte-des-Neiges et de Notre-Dame-de-Grâce.



D'autoriser l'octroi d'une contribution financière totale non récurrente de 140 000 \$ dans les deux projets suivants : Travailleur de rue dans le secteur Darlington pour un montant de 70 000 \$ et Intervenants de milieu Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour un montant de 70 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1130794045

RÉSOLUTION CA14 170239

Bien qu'il précise ne pas être en conflit d'intérêt pécuniaire, le conseiller M. Peter McQueen déclare, avant le début des délibérations, qu'il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur cette question, car sa conjointe est présidente du conseil d'administration de l'organisme Action Communterre.

M. Peter McQueen quitte la salle.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES ET CONVENTIONS – 2 ORGANISMES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et Action Communterre pour la réalisation du projet « Agriculture urbaine à NDG » et le versement d'une contribution financière non récurrente de 20 250 \$ pour l'année 2014.

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et la Société environnementale de Côte-des-Neiges pour la réalisation du projet « Réseau des jardins urbains de Côte-des-Neiges - volet général » et le versement d'une contribution financière non récurrente de 20 250 \$ pour l'année 2014.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1140794015

M. Peter McQueen est de retour.



RÉSOLUTION CA14 170240**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - COMITÉ JEUNESSE DE NDG**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (fiduciaire de la Table famille de Côte-des-Neiges) pour la réalisation du projet « Parcs animés » et autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ pour l'année 2014.

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et le Comité jeunesse Notre-Dame-de-Grâce (fiduciaire de Jeunes en Santé NDG) pour la réalisation du projet « Ça bouge dans les parcs » et autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ pour l'année 2014.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1140794014

RÉSOLUTION CA14 170241**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES ET CONVENTIONS – 4 ORGANISMES**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges pour la réalisation d'activités liées à la concertation dans l'arrondissement, dans les suites du Plan d'action en développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2014.

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et le Carrefour Jeunesse-emploi de Côte-des-Neiges, fiduciaire de la Table de Concertation Jeunesse de Côte-des-Neiges pour la réalisation d'activités liées à la concertation dans l'arrondissement, dans les suites du Plan d'action en développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2014.



D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et le Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce inc. pour la réalisation d'activités liées à la concertation dans l'arrondissement, dans les suites du Plan d'action en développement social de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2014.

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et le Carrefour jeunesse-emploi NDG, fiduciaire de la Table de concertation jeunesse NDG et du Comité action 6-12 NDG pour la réalisation d'activités liées à la concertation dans l'arrondissement, dans les suites du Plan d'action en développement social de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2014.

D'octroyer une contribution financière totale non récurrente de 105 000 \$ dans les quatre projets suivants : Concertation en développement social pour un montant de 42 500 \$ à la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, Concertation assurée par la Table de Concertation Jeunesse de Côte-des-Neiges pour un montant de 10 000 \$ au Carrefour Jeunesse-emploi de Côte-des-Neiges, fiduciaire de la Table de Concertation Jeunesse de Côte-des-Neiges, Bien planifier pour mieux intervenir – Soutien de concertation et de mobilisation dans les secteurs défavorisés de Notre-Dame-de-Grâce pour un montant de 42 500 \$ au Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce inc. et à la Table de concertation jeunesse NDG pour un montant de 10 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi NDG, fiduciaire de la Table de concertation jeunesse de NDG et du Comité action 6-12 NDG.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1140794011

RÉSOLUTION CA14 170242

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - 7 ORGANISMES

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser le versement d'une contribution financière totale non récurrente de 18 000 \$ à sept organismes à but non lucratif, gestionnaires de clubs de vacances, dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) visant à aider des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles.

D'octroyer les montants recommandés en regard de chaque organisme, tels que décrits au dossier décisionnel.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1140794013



RÉSOLUTION CA14 170243

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - HÔPITAL GÉNÉRAL JUIF

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 375 \$ à l'Hôpital général juif, organisme fiduciaire pour aider à l'organisation du festival de Jazz des patients de l'institution.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1145265055

RÉSOLUTION CA14 170244

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - ROYAL VALE
ELEMENTARY HOME & SCHOOL ASSOCIATION**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 250 \$ à *Royal Vale Elementary Home & School Association* pour un jardin comestible extérieur.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1145265056

RÉSOLUTION CA14 170245

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - CORPORATION DE
L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 250 \$ à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour le projet du club étudiant « PolyVoile », afin de faire découvrir la navigation maritime à des personnes ayant un handicap visuel.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1145265057

RÉSOLUTION CA14 170246

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - VALORISATEURS ÉCOLOGIQUES (VALO-ÉCO)

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 500 \$ à Valorisateurs Écologiques (Valo-Éco) afin d'aider à l'organisation des festivités dans le cadre de l'événement « Country en ville » au parc NDG dans le district de Notre-Dame-de-Grâce, le 24 août 2014.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.15 1145265059

RÉSOLUTION CA14 170247

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - ASSOCIATION DE L'HABITATION MAYFAIR

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à l'Association des locataires de l'Habitation Mayfair afin d'aider à la réussite du programme d'activités des résidents, en majorité des personnes âgées.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.16 1145265060



RÉSOLUTION CA14 170248

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - CINÉMA NDG

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à Cinéma NDG afin d'aider à la réussite de leurs activités organisées dans les parcs Girouard et Jean-Brillant au cours de l'été 2014.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.17 1145265062

RÉSOLUTION CA14 170249

CONTRAT - ABC ENVIRONNEMENT INC. - ABC ENVIRONNEMENT INC.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Jeremy Searle

D'accorder à ABC Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le nettoyage de chambres de vannes dans les arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont - 2014, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public, soumission numéro 14-13660.

D'autoriser une dépense à cette fin pour l'année 2014 de 152 232,94 \$, taxes incluses, comprenant tous frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.18 1146373003

RÉSOLUTION CA14 170250

CONTRAT - MICHEL GOHIER LTÉE - BENNES (5)



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'accorder à Michel Gohier Ltée, le contrat pour la fourniture et l'installation de deux bennes basculantes et de trois bennes fixes en aluminium de 8 pieds de longueur, année 2014, ainsi que les équipements s'y rattachant, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro 13-13051, selon l'entente d'achat numéro 941228.

D'autoriser une dépense à cette fin de 109 766 \$, plus les taxes, pour un total de 126 203,46 \$ comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1140896013

RÉSOLUTION CA14 170251

CONTRAT - MICHEL GOHIER LTÉE - 2 BENNES BASCULANTES

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Jeremy Searle

D'accorder à Michel Gohier Ltée, le premier contrat pour la fourniture et l'installation de deux bennes basculantes en acier de 15 pieds de longueur, année 2014, ainsi que les équipements s'y rattachant, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro 11944, selon l'entente d'achat numéro 789455.

D'accorder à Michel Gohier Ltée, le deuxième contrat, suite à une entente de gré à gré avec le fournisseur pour l'installation et la fourniture de deux harnais pour lame à neige incluant l'hydraulique.

D'autoriser une dépense à cette fin de 146 012,26 \$, plus les taxes, pour un total de 167 877,59 \$ pour le premier contrat comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'autoriser une dépense à cette fin de 20 632,50 \$, plus les taxes, pour un total de 23 722,22 \$ pour le deuxième contrat comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1140896015



RÉSOLUTION CA14 170252

PROGRAMMATION ANNUELLE 2014-2015 (CDEC)

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

D'adopter la programmation annuelle 2014-2015 (activités et budget) de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre de son mandat de Centre local de développement (CLD).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1140558006

RÉSOLUTION CA14 170253

DÉPENSE - A.L.M.A. CANADA INC.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser une dépense de 450 \$ à l'Association des ressortissants des marchés A.L.M.A. Canada inc. pour des frais de publicité à paraître dans l'annuaire afin d'aider cette association à poursuivre ses activités auprès de la communauté.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1145265058

RÉSOLUTION CA14 170254

DÉPENSE - ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE L'HABITATION MAYFAIR

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser une dépense de 250 \$ à l'Association des locataires de l'Habitation Mayfair pour les frais de la publicité qui sera imprimée dans le cahier afin de souligner le 40^e anniversaire de cette association.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1145265061

RÉSOLUTION CA14 170255

ORDONNANCE - VIRAGE EN DOUBLE

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Marvin Rotrand

D'édicter une ordonnance relative à l'officialisation d'un virage en double de l'est vers le sud sur le chemin de la Côte-St-Luc vers le boulevard Décarie en interdisant le passage des piétons traversant de l'est vers l'ouest sur la portion sud de l'intersection en utilisant des barrières physiques afin de préserver la sécurité des piétons.

De maintenir toute autre réglementation en vigueur.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1146235001

RÉSOLUTION CA14 170256

ORDONNANCE - IMPLANTATION DE VOIES CYCLABLES

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Jeremy Searle

D'édicter une ordonnance établissant l'implantation de voies cyclables sur l'avenue Notre-Dame-de-Grâce, entre Grand Boulevard et l'avenue Girouard, et sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine, entre les avenues Girouard et Royal.

D'implanter une bande cyclable exclusive pour les cyclistes dans chacune des directions de l'avenue Notre-Dame-de-Grâce entre Grand Boulevard et l'avenue Royal et en direction est seulement entre les avenues Royal et Girouard aménagée sur le côté sud.

D'implanter une bande cyclable exclusive pour les cyclistes en direction ouest sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine entre les avenues Royal et Girouard, sur le côté nord.

De conserver toute autre réglementation en vigueur.



Un débat s'engage.

M. Russell Copeman s'absente avant le vote, M. Lionel Perez prend le relais à titre de maire suppléant d'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1146235002

RÉSOLUTION CA14 170257

ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - JUIN À SEPTEMBRE 2014

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 25 juin 2014 » joint au sommaire décisionnel.

D'édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1140794025

RÉSOLUTION CA14 170258

AVIS DE MOTION

M. Lionel Perez donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement autorisant l'occupation du domaine public pour l'installation de câbles chauffants permettant un passage libre de neige et de glace, en hiver, pour accéder de manière sécuritaire au 5700, avenue Westbury, au bénéfice de la Fédération CJA.

40.04 1146373008

RÉSOLUTION CA14 170259

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA14 17230



ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2014, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L..R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA14 17230 modifiant le *Règlement sur les tarifs* (RCA14 17222) afin d'apporter certains ajustements à la tarification liés à l'utilisation des parcomètres sur le réseau local.

M. Russell Copeman est de retour avant la mise aux voix.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1143571013

RÉSOLUTION CA14 170260

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA14 17231

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2014, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L..R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA14 17231 autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'une dalle chauffante donnant accès au stationnement du 5757, avenue Decelles, au bénéfice du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



40.06 1146373005

RÉSOLUTION CA14 170261

**DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ DIVISE -
4684 et 4686, AVENUE HINGSTON**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 4684 et 4686, avenue Hingston, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1144826003

RÉSOLUTION CA14 170262

**DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ DIVISE -
4395 ET 4397, RUE JEAN-BRILLANT**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 4395 et 4397, rue Jean-Brillant, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1144826002

RÉSOLUTION CA14 170263

AVIS DE MOTION



M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA14 17232 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'y intégrer des dispositions relatives à la hauteur, la construction et l'apparence des garde-corps des café-terrasses, puis mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

Un débat s'engage.

M. Jeremy Searle s'absente avant la mise aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1141462006

M. Jeremy Searle est de retour.

RÉSOLUTION CA14 170264

APPEL DE LA DÉCISION - DÉMOLITION - 5700, AVENUE VICTORIA

ATTENDU QUE le comité de démolition a autorisé la démolition du bâtiment situé au 5700, avenue Victoria lors de sa rencontre tenue le 10 avril 2014;

ATTENDU QU'une demande d'appel a été déposée en date du 9 mai 2014;

ATTENDU QU'en vertu de la section IX du *Règlement régissant la démolition des immeubles* (RCA02 17009), le conseil d'arrondissement doit statuer sur le dossier, suivant une demande d'appel.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

De confirmer la décision du comité de démolition, rendue le 10 avril 2014, à l'effet d'accepter la démolition du bâtiment situé au 5700, avenue Victoria, à l'intersection du chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Un débat s'engage.



M. Russell Copeman mandate la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de modifier la réglementation afin que ce type de situation ne se reproduise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1143779003

RÉSOLUTION CA14 170265

PIIA - 4985, RUE BUCHAN

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et du *Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble résidentiel destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement et abritant également des activités communautaires sur le lot 2 944 872 du cadastre du Québec* » (RCG 13-001), en tenant compte des critères proposés à l'article 16 du règlement RCG 13-001 et aux articles 88 et 668 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), pour l'émission du permis de construction d'un nouveau bâtiment résidentiel, incluant l'aménagement paysager, sur un emplacement situé au 4985, rue Buchan, tel que présenté sur les plans numérotés A-201, A-202, A-203, A-401, A-402 et A-403, signés par Martin Brière, architecte - BGLA | architecture + design urbain et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 9 juin 2014 ainsi que sur les plans d'aménagement paysager numérotés P100, P101, P102 et P105, signés par Juliette Patterson, architecte-paysagiste - Catalyse urbaine et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 10 octobre 2013 - dossier relatif à la demande de permis 3000743258.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1140415002

Mme Magda Popeanu quitte la salle.

RÉSOLUTION CA14 170266

PIIA - 3175, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE



Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Russell Copeman

D'approuver les plans en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (RCA07 17121), en tenant compte des critères proposés aux articles 22 et 24 ainsi que du *Règlement concernant la démolition du bâtiment situé au 3201, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et d'une partie de l'aile 8 du bâtiment situé au 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, et la construction, l'agrandissement, la transformation et l'occupation du centre hospitalier universitaire Sainte-Justine sur un emplacement situé au 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et un autre emplacement situé à l'angle nord-ouest de l'intersection des avenues McShane et Ellendale* (06-044), pour autoriser les travaux de réaménagement des services alimentaires et l'ajout d'une salle mécanique, au Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, sur un emplacement situé sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre l'avenue Decelles et le chemin Hudson, conformément aux plans numérotés A-202, A-203, A-205, A-405, signés par BBBL- Birtz Bastien Beaudoin Laforest, architectes, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 6 juin 2014 - dossier relatif à la demande de permis 3000725631.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1140415003

RÉSOLUTION CA14 170267

PIIA - 6550, AVENUE VICTORIA

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) ainsi que du PP-77, en tenant compte des critères proposés aux articles 23, 88 et 668 du règlement 01-276, pour l'émission du permis visant les travaux de réfection de l'enveloppe extérieure, à l'immeuble situé au 6550, avenue Victoria, tel que présenté sur les plans A-9, A-14 à A-19, A-22, A-29, A-32 et A-34 signés par l'architecte François Heppell et sur les plans d'aménagement paysager signés par Julie St-Arnault, architecte-paysagiste, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 5 juin 2014 - dossier relatif à la demande de permis 3000773251.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1143779005

RÉSOLUTION CA14 170268

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - MAI 2014



M. Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RC04 17044), pour la période du 1^{er} au 31 mai 2014.

60.01 1144535005

Mme Magda Popeanu est de retour.

RÉSOLUTION CA14 170269

AVIS DE MOTION DES CONSEILLERS - REVITALISATION DES ARTÈRES COMMERCIALES

M. Marvin Rotrand demande que la motion suivante soit inscrite à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement du 11 août prochain, pour être mise aux voix.

ATTENDU QUE les artères commerciales animées sont un élément clé dans la promotion de quartiers résidentiels verts et durables;

ATTENDU QUE les investissements de la municipalité à la vitalité de ses artères commerciales consolident et développent l'assiette fiscale de la ville tout en offrant une stratégie efficace de lutte contre l'étalement urbain en plus de favoriser une réduction considérable de l'utilisation de la voiture;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a au cours des dernières années réussi à atteindre ses objectifs de planification économique et urbaine à travers le programme de revitalisation des artères commerciales (RAC);

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a au cours des dernières années réussi à encourager les propriétaires à améliorer leurs bâtiments grâce à des subventions pour la revitalisation des secteurs commerciaux (PR@M>Commerce);

ATTENDU QUE ces dernières années, l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a profité des investissements de la Ville centre à travers les programmes RAC et PR@M>Commerce pour des projets qui ont fait de certaines rues, comme le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Victoria, des artères commerciales plus attrayantes;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a préparé des plans préliminaires pour améliorer certaines artères commerciales de Côte-des-Neiges et a discuté d'améliorations possibles aux artères commerciales de Notre-Dame-de-Grâce.

ATTENDU QUE les artères commerciales animées sont un élément clé dans la promotion de quartiers résidentiels verts et durables;

ATTENDU QUE les investissements de la municipalité à la vitalité de ses artères commerciales consolident et développent l'assiette fiscale de la ville tout en offrant une stratégie efficace de lutte contre l'étalement urbain en plus de favoriser une réduction considérable de l'utilisation de la voiture;



ATTENDU QUE la Ville de Montréal a au cours des dernières années réussi à atteindre ses objectifs de planification économique et urbaine à travers le programme de revitalisation des artères commerciales (RAC);

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a au cours des dernières années réussi à encourager les propriétaires à améliorer leurs bâtiments grâce à des subventions pour la revitalisation des secteurs commerciaux (PR@M>Commerce);

ATTENDU QUE ces dernières années, l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a profité des investissements de la Ville centre à travers les programmes RAC et PR@M>Commerce pour des projets qui ont fait de certaines rues, comme le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Victoria, des artères commerciales plus attrayantes;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a préparé des plans préliminaires pour améliorer certaines artères commerciales de Côte-des-Neiges et a discuté d'améliorations possibles aux artères commerciales de Notre-Dame-de-Grâce.

QUE le conseil d'arrondissement invite l'administration municipale à s'assurer que le programme triennal d'immobilisation 2015-2017 inclut le financement d'un nouveau programme RAC afin de renforcer la compétitivité économique des artères commerciales de Montréal.

QUE le conseil d'arrondissement invite l'administration municipale à évaluer la possibilité d'offrir un nouveau PR@M dans son budget de fonctionnement 2015.

QUE le conseil d'arrondissement invite le comité exécutif à prendre note des projets suivants, pour lesquels l'arrondissement a déjà produit des plans préliminaires (dans le cas des avenues Van Horne et Victoria et du chemin Queen-Mary); tenu des consultations avec les citoyens, commerçants et propriétaires (dans le cas des avenues Van Horne et Victoria); ou qui ont été discutés lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement (dans les cas de la rue Sherbrooke et de l'avenue Somerled) :

- Reconfiguration de l'intersection des avenues Van Horne et Victoria;
- Ajout d'espaces verts sur le chemin Queen-Mary, près de la station de métro Snowdon;
- Revitalisation de la rue Sherbrooke Ouest;
- Embellissement de la zone commerciale de l'avenue Somerled.

Que le conseil d'arrondissement invite le comité exécutif à étudier la possibilité d'admettre le chemin de la Côte-des-Neiges dans un futur programme RAC, en particulier la partie nord de la rue, qui n'a pas été incluse dans les précédentes mesures d'améliorations de la Ville.

Que cette motion et les plans préliminaires de l'arrondissement soient déposés à la prochaine assemblée du conseil municipal.

Un débat s'engage.

60.02 1143571015



RÉSOLUTION CA14 170270**MOTION – TRANSPARENCE**

ATTENDU QUE les séances publiques du conseil d'arrondissement répondent à une exigence fondamentale de transparence et d'imputabilité de notre démocratie municipale;

ATTENDU QUE les séances ordinaires du conseil d'arrondissement sont diffusées en direct sur Internet (webdiffusion) depuis décembre 2012 dans un esprit de plus grande transparence auprès de la population;

ATTENDU QUE les ordres du jour et la totalité des sommaires décisionnels des conseils d'arrondissement sont également disponibles sur le site Web de l'arrondissement avant la tenue des séances ordinaires du conseil d'arrondissement, et ce depuis décembre 2012;

ATTENDU QUE lesdites nouvelles pratiques n'ont aucun cadre réglementaire garantissant leur pérennité et sont présentement maintenues à la discrétion du maire d'arrondissement en tant que président des séances du conseil d'arrondissement;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (CDN/NDG – 1) n'a pas été mis à jour afin de refléter les nouvelles pratiques et de leur donner un cadre réglementaire;

ATTENDU QUE les attentes de la population quant à la transparence et l'imputabilité sont des valeurs fondamentales de notre démocratie municipale;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la population de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et de la démocratie municipale que ces nouvelles pratiques aient un cadre réglementaire.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Russell Copeman

De mandater les services de présenter, d'ici le conseil d'arrondissement du mois de septembre 2014, un projet d'amendement au *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (CDN/NDG – 1) afin de s'assurer que la webdiffusion ainsi que l'ajout de l'ordre du jour avec tous les sommaires décisionnels soient intégrés au règlement.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1143571014

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 23 h 10.



Russell Copeman
Le maire d'arrondissement

Geneviève Reeves
Le secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA14 170229 à CA14 170270 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

